

Communiqué de presse – Bobigny, le 13 Mai 2020

## **Le Préfet de la Seine-Saint-Denis autorise la réouverture du Parc départemental Georges Valbon**

**Le Préfet de la Seine-Saint-Denis a informé mardi soir par courrier Stéphane Troussel, Président du Département de la Seine-Saint-Denis, de l'autorisation de réouverture du Parc Georges Valbon à partir de jeudi, à titre expérimental.**

Situé sur les territoires des villes de La Courneuve, Saint-Denis, Stains et Dugny, le Parc départemental Georges Valbon rouvrira à partir du jeudi 14 mai, de 7h30 à 22h, selon les horaires d'été habituels. D'une superficie de 410 hectares, il s'agit du plus grand des 8 parcs départementaux de la Seine-Saint-Denis, ces derniers faisant office de véritables poumons verts de la Seine-Saint-Denis, avec une superficie moyenne de 111 hectares. Une superficie comparable aux 110 hectares du Parc de la Citadelle à Lille, dont l'Etat avait déjà autorisé la réouverture.

### **Des conditions d'ouverture adaptées**

Cette réouverture, permise pour le moment à titre expérimental par la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, sera soumise à plusieurs règles afin de faire respecter les consignes sanitaires. Un affichage dédié sera mis en place pour indiquer quelles sont les pratiques individuelles autorisées (marche, vélo, jogging, etc.) et quels sont les espaces collectifs interdits (aires de jeux, de sport, de barbecue, buvettes, sanitaires). Des barrières hautes seront installées pour empêcher l'accès à ces espaces qui resteront interdits.

Le Département, comme il s'y était engagé lors de sa demande de réouverture des parcs, mobilisera également des éco-gardes qui s'assureront du respect des consignes, en lien avec la Police nationale.

*« Cette première réouverture de parc, que nous demandions depuis plus d'une semaine avec Belaïde Bedreddine, Vice-Président en charge de l'écologie urbaine, est une bonne nouvelle pour les habitantes et habitants de la Seine-Saint-Denis, et en particulier celles et ceux des villes les plus proches du parc. Elle leur permettra de retrouver un coin de nature où souffler après cette longue période de confinement. Le Département va prendre toutes les mesures pour faire respecter les consignes sanitaires au sein du Parc Georges Valbon et je compte également sur le civisme de chacun.e, afin, comme nous le souhaitons, que d'autres parcs départementaux puissent rouvrir prochainement sur l'ensemble de notre territoire. »*

**Stéphane TROUSSEL**, Président du Département de la Seine-Saint-Denis

### **Contact Presse**

**Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis**

Grégoire Larrieu – [glarrieu@seinesaintdenis.fr](mailto:glarrieu@seinesaintdenis.fr) – 06 35 84 13 82